



## Fonction de maire et descendant employé municipal.

Par **Chrisb2**, le **15/01/2018** à **15:52**

**BONJOUR** marque de politesse[smile4]

J'ai été élu conseiller municipal en 2014. Depuis ma fille a été embauchée en tant qu'employée municipale (pas de poste à responsabilité hiérarchique). La procédure a été respectée, appel à candidature, décision prise en réunion avec le maire et les adjoints, sans que je sois présent.

Aujourd'hui le maire envisage de démissionner pour raisons personnelles et je souhaiterai être candidat à sa succession. Le fait que ma fille soit employée à la municipalité pose-t-il un problème ?

Merci de vos réponses